Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2022 • Code sujet : **22-MGDEIN1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Vol d'un bien de l'entreprise et licenciement pour faute lourde (6 questions) **Page 3**

2. Chômage et politiques de l'emploi (6 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 3-Sujet.pdf

1. Vol d’un bien de l’entreprise et licenciement pour faute lourde

Matthieu FONTET, chauffeur-livreur en CDI, dérobe un casque audio appartenant à son employeur et est licencié pour faute lourde. Le candidat étudie les conséquences possibles du vol, la justification et la contestation du licenciement, puis répond à une question générale de droit au choix.

Question 1. Résumez les faits de la situation en utilisant des qualifications juridiques.

Matthieu FONTET est salarié de la SARL HIFITOP, son employeur, avec lequel il est lié par un CDI depuis 2011. Le 21 janvier 2020, il soustrait frauduleusement un casque appartenant à l’entreprise, d’une valeur de 24,90 €, pour l’offrir à son fils : ces faits constituent un vol au sens du Code pénal et un manquement à ses obligations professionnelles. Après avoir découvert les faits, l’employeur le convoque à un entretien préalable, puis le licencie pour faute lourde. Matthieu, licencié, souhaite contester cette décision devant la juridiction compétente.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Un salarié en CDI a volé un bien de son employeur et a été licencié pour faute lourde.

Question 2. Exposez les conséquences juridiques possibles de ce vol pour Matthieu FONTET.

Le vol peut entraîner des conséquences pénales et professionnelles distinctes. Selon les articles 311-1 et 311-3 du Code pénal, il s’agit de la soustraction frauduleuse de la chose d’autrui, punie au maximum de trois ans d’emprisonnement et de 45 000 € d’amende. Cette peine n’est pas automatique : elle relève du juge pénal.

Au travail, le vol viole le règlement intérieur, qui interdit d’emporter sans autorisation les biens de l’entreprise, et peut justifier une sanction disciplinaire, éventuellement un licenciement si une cause réelle et sérieuse est établie. Une demande de dommages-intérêts de l’employeur contre le salarié suppose toutefois une faute lourde, donc une intention de nuire.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Matthieu s’expose à des poursuites pénales et à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu’au licenciement. Des dommages-intérêts à l’employeur supposent une faute lourde.

Question 3. Exposez les arguments juridiques que Pascal MADANI, gérant de la SARL HIFITOP, pourrait avancer pour justifier sa décision de licenciement.

Pascal MADANI peut soutenir que la vidéosurveillance, légalement installée, établit le vol. Matthieu a volontairement emporté, sans autorisation, un bien appartenant à HIFITOP, en violation du règlement intérieur et de son obligation d’exécuter le contrat de bonne foi. La nature de son poste, qui implique la préparation et la livraison des commandes, peut renforcer la perte de confiance. Ces éléments peuvent justifier une sanction et, si la cause est réelle et sérieuse, un licenciement.

Pour retenir la faute lourde, l’employeur doit cependant établir que Matthieu avait l’intention de nuire à l’entreprise. Le caractère volontaire du vol ou le préjudice subi ne suffit pas, à lui seul, à prouver cette intention.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le vol peut justifier une sanction et un licenciement pour cause réelle et sérieuse, mais la faute lourde exige une intention de nuire prouvée.

Question 4. Présentez l'argumentation juridique que Matthieu FONTET pourrait opposer à Pascal MADANI pour contester son licenciement.

Matthieu peut contester la faute lourde : il a pris le casque pour l'offrir à son fils, ce qui ne démontre pas une volonté de nuire à l'entreprise. La faible valeur du bien, son ancienneté depuis 2011 et son implication peuvent aussi être invoquées pour discuter la proportionnalité du licenciement. Ces circonstances n'effacent toutefois pas le vol, qui peut constituer une faute.

1. La convocation par lettre recommandée et le délai avant l'entretien du 20 juillet semblent respecter les cinq jours ouvrables minimum.
2. En revanche, la remise immédiate de la lettre de licenciement après l'entretien méconnaît le délai de deux jours ouvrables prévu par l'article L1232-6. Matthieu peut saisir le conseil de prud'hommes pour contester la qualification et la procédure.

Le fait qu'il ait choisi de ne pas être assisté ne constitue pas une irrégularité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La faute lourde est contestable faute d'intention de nuire. La notification immédiate après l'entretien méconnaît le délai légal de deux jours ouvrables.

Répondre au choix à la question 5a ou 5b

Question 5a. Justifiez l'existence de règles en matière de licenciement individuel.

Les règles du licenciement individuel encadrent le pouvoir de l'employeur et protègent le salarié contre une décision arbitraire. Pour un motif personnel, le licenciement doit être motivé et reposer sur une cause réelle et sérieuse. La procédure prévoit une convocation préalable, un entretien au cours duquel le salarié peut s'expliquer et se faire assister, puis une notification motivée respectant un délai minimal. Ces garanties organisent un échange contradictoire et permettent au salarié de contester la décision. Le juge peut contrôler le motif et le respect de la procédure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les règles protègent le salarié contre l'arbitraire et garantissent un licenciement motivé, justifié et prononcé selon une procédure encadrée.

Question 5b. Expliquez la distinction entre une action devant une juridiction civile et une action devant une juridiction pénale.

Une action civile règle un litige entre personnes privées et peut permettre à la victime d'obtenir réparation d'un dommage. Pour un différend individuel lié au contrat de travail, le conseil de prud'hommes est compétent.

Une action pénale vise à faire sanctionner une infraction au nom de la société. Le ministère public engage les poursuites devant la juridiction pénale, qui peut prononcer une peine prévue par la loi. La victime peut également se constituer partie civile afin de demander réparation de son préjudice dans le cadre du procès pénal.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La juridiction civile règle un litige et peut réparer un dommage. La juridiction pénale sanctionne une infraction au nom de la société.

2. Chômage et politiques de l’emploi

Les annexes donnent des données sur le chômage selon le diplôme et son évolution en France métropolitaine, ainsi que des informations sur l’assurance chômage, l’emploi des seniors et le plan de relance. Le candidat analyse les politiques passives et actives de l’emploi puis développe une argumentation économique sur un sujet au choix.

Question 1. Déterminez le lien entre le niveau de diplôme et le chômage à partir de vos connaissances et/ou de la documentation.

En général, le risque de chômage diminue lorsque le niveau de diplôme augmente : les qualifications facilitent l’accès aux emplois et correspondent aux compétences recherchées. Les données de 2020 le montrent :

Niveau de diplôme	Taux de chômage
Aucun diplôme ou brevet des collèges	13,9 %
CAP, BEP	8,5 %
Baccalauréat	9,2 %
Bac + 2 ou plus	5,2 %
Ensemble	8 %

La baisse n’est pas parfaitement régulière entre chaque catégorie, mais le taux est nettement plus faible pour les diplômés du supérieur que pour les personnes sans diplôme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Globalement, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux de chômage est faible.

Question 2. Commentez l’évolution du taux de chômage en France métropolitaine entre 2006 et 2021.

Le taux de chômage métropolitain fluctue fortement entre 2006 et 2021. Il passe d’environ 8,8 % en 2006 à un creux proche de 6,9 % en 2008, puis augmente après la crise financière. Il atteint un sommet de 10,2 % au premier trimestre 2015. Il diminue ensuite globalement jusqu’à 7,8 % au deuxième trimestre 2021. Le graphique fait aussi apparaître une forte fluctuation temporaire en 2020 : le taux baisse avant de remonter brusquement au trimestre suivant, puis recule. Les données trimestrielles sont estimées à plus ou moins 0,3 point.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Après un creux proche de 6,9 % en 2008, le taux culmine à 10,2 % au premier trimestre 2015, puis recule à 7,8 % au deuxième trimestre 2021, avec une forte fluctuation en 2020.

Question 3. Présentez les effets des mesures de politique passive de l’emploi contre le chômage.

Les politiques passives de l’emploi indemnisent les personnes privées d’emploi : elles limitent la perte de revenu et soutiennent la consommation, sans agir directement sur la création de postes.

- L’ARE est versée sous conditions aux demandeurs d’emploi ayant suffisamment cotisé. Depuis la réforme entrée en vigueur en 2021, son calcul prend en compte une période de 24 mois au lieu de 12, y compris les périodes d’inactivité entre contrats. La durée théorique moyenne d’indemnisation passe de 11 à 14 mois.
- L’ASS peut prendre le relais, sous conditions, après épuisement des droits.
- Le cumul de l’ARE avec un revenu d’activité permet une reprise progressive de l’emploi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’ARE et l’ASS protègent les revenus et la consommation des demandeurs d’emploi, mais ne créent pas directement d’emplois.

Question 4. Décrivez les outils de politique active mis en place par le gouvernement français pour lutter contre le chômage depuis la crise sanitaire.

Depuis la crise sanitaire, les politiques actives cherchent à préserver les emplois, stimuler les recrutements et améliorer l’employabilité. Elles comprennent la réduction du coût du travail, des incitations à l’implantation dans certaines zones et des dispositifs ciblés pour les jeunes, les chômeurs de longue durée, les seniors et les personnes handicapées. France Relance, doté de 100 milliards d’euros, complète ces mesures :

1. « 1 jeune, 1 solution » propose emploi, mission, formation ou parcours d’insertion aux jeunes.
2. L’activité partielle et l’activité partielle de longue durée préservent les emplois et peuvent s’accompagner de formations.
3. Les formations et reconversions orientent vers les métiers porteurs.
4. Le plan soutient l’inclusion et les solutions adaptées aux personnes éloignées de l’emploi. L’État encourage aussi l’embauche et le maintien en emploi des seniors.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les outils actifs soutiennent les embauches, préservent les emplois et développent les compétences, avec des mesures ciblées notamment pour les jeunes et les seniors.

Rédiger une argumentation au choix

Question 5a. Rédigez une argumentation répondant à la question : les politiques actives de l’emploi permettent-elles de lutter contre le chômage ?

Les politiques actives favorisent directement l’embauche, le maintien dans l’emploi et le retour à l’emploi. La formation et la reconversion rapprochent les compétences des besoins des entreprises. Les aides ciblées et la baisse du coût du travail peuvent encourager les recrutements de jeunes, de seniors ou de personnes éloignées de l’emploi. Depuis la crise sanitaire, l’activité partielle a également contribué à préserver des emplois, tandis que les formations soutiennent l’adaptation des salariés.

Leur efficacité dépend toutefois de leur ciblage et des débouchés réels des formations. Une aide ponctuelle ou une formation sans emploi correspondant produit peu d’effets durables. Enfin, ces dispositifs ne suffisent pas si l’activité économique et la demande des entreprises restent faibles. Les politiques actives contribuent donc à réduire le chômage, sans pouvoir l’éliminer seules.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, elles contribuent à réduire le chômage en facilitant l'embauche et l'adaptation des compétences, mais leur efficacité dépend de leur ciblage et du dynamisme économique.

Question 5b. Rédigez une argumentation répondant à la question : des mesures protectionnistes favorisent-elles la croissance économique d'un pays ?

Le protectionnisme regroupe les mesures qui limitent les importations ou favorisent les producteurs nationaux, comme les droits de douane et les quotas. À court terme, il peut protéger des entreprises exposées à la concurrence étrangère, soutenir leur production et préserver des emplois. Il peut aussi laisser à certaines industries le temps de se développer.

Mais il renchérit les produits importés et les intrants nécessaires aux entreprises, ce qui peut réduire le pouvoir d'achat et accroître les coûts de production. Les partenaires commerciaux peuvent riposter, ce qui pénalise les exportations. La protection peut donc soutenir temporairement certains secteurs, mais elle risque de réduire la compétitivité et de freiner la croissance globale à long terme.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le protectionnisme peut soutenir temporairement certaines activités, mais la hausse des coûts, les représailles et la perte de compétitivité peuvent freiner la croissance durable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : À la session 2022, l'épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG (22-MGDEIN1) dure 4 heures, coefficient 16, avec 10 points par partie. Elle porte sur le vol au travail et le licenciement pour faute lourde, puis sur le chômage et les politiques de l'emploi. Elle évalue la qualification juridique, l'analyse de documents et la construction d'une argumentation économique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ; il est passible, selon le Code pénal cité, de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
- La faute lourde suppose un comportement d'une particulière gravité commis dans l'intention de nuire à l'entreprise ; le seul préjudice ne suffit pas.
- Un licenciement pour motif personnel doit reposer sur une cause réelle et sérieuse et respecter les étapes de procédure prévues par le Code du travail.
- Les politiques passives indemnisent les personnes privées d'emploi, tandis que les politiques actives visent notamment à favoriser l'emploi et l'employabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez l'existence d'un vol de la qualification de faute lourde, qui exige de caractériser l'intention de nuire.
- Vérifiez les étapes et délais de la procédure de licenciement à partir des dates et des règles données en annexe.
- Pour commenter le graphique, comparez les périodes et les valeurs repères, en précisant qu'il concerne la France métropolitaine.
- Répondez à une seule question au choix dans chaque partie et appuyez vos arguments sur les annexes et les notions pertinentes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer si un vol commis au travail constitue une faute lourde ?

Il faut établir le vol, puis rechercher si le comportement du salarié révèle une intention de nuire à l'entreprise. La valeur du bien, le préjudice, l'ancienneté, la fonction et les antécédents éclairent l'analyse, mais le préjudice seul ne prouve pas cette intention.

Q : Comment commenter l'évolution du chômage à partir du graphique ?

Décrivez les principales phases entre 2006 et 2021, en relevant les hausses, les baisses et les points hauts ou bas. Citez des taux approximatifs lisibles et précisez que la courbe demandée concerne la France métropolitaine.

Q : Comment organiser les réponses et les choix pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure quatre heures et comporte deux parties indépendantes de 10 points chacune. Traitez les deux parties, répondez aux questions 1 à 4, puis choisissez une seule question 5 dans chaque partie.

Q : Quels critères faut-il respecter pour réussir les questions juridiques et économiques ?

En droit, qualifiez les faits, reliez les règles aux éléments de la situation et distinguez les arguments des parties. En économie, exploitez les documents, mobilisez les notions pertinentes et présentez une argumentation organisée qui répond directement au sujet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 3-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.